

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0048/2018

## Objet : Organisation d'une brocante

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- Vu la demande présentée par Monsieur PITEL Marc, représentant la société Pitel Brocante Organisation, pour organiser une brocante sur la Commune de SARGE SUR BRAYE le dimanche 18 Novembre 2018
- Vu l'extrait de la circulaire ministérielle du 16 janvier 1997 portant sur les ventes au déballage,
- Vu la décision ministérielle du 09 janvier 2009 relative aux ventes au déballage,
- Vu le code des Collectivités Territoriales,
- Vu que la surface réservée aux exposants est inférieure à 300 m<sup>2</sup>,

### ARRETE

**Article 1** : Monsieur le Maire autorise l'organisation d'une brocante sur le domaine public de la commune le dimanche 18 Novembre 2018 pour le compte du C.C.A.S.

**Article 2** : Cette brocante sera située dans Rue Roger Reboussin, Rue de l'Abbaye, Rue du Pavillon, Rue Basse, parking devant la salle des associations.

**Article 3** : Aucun déballage ne sera toléré en d'autres endroits.

**Article 4** : Tout déballage ne concernant pas la brocante, du bric à brac, ou des collections fera l'objet d'une demande écrite en mairie pour accord.

**Article 5** : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés dans un arrêté de voirie joint à ce présent document.

**Article 6** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Mondoubleau
- Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques du Loir et Cher
- Monsieur PITEL Marc, de la société Pitel Brocante Organisation

Fait à Sargé sur Braye  
Le 13 Novembre 2018

Le Maire,  
Jean LÉGER

